

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJET

Ce document contient des informations clés sur ce produit d'investissement (« **Produit** »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations, requises par la loi, visent à vous aider à comprendre les caractéristiques, les risques, les coûts, les gains et les pertes potentielles de ce Produit et à vous aider à effectuer une comparaison avec d'autres produits d'investissement.

PRODUIT

Nom : « **WARRANTS TAKE OFF 2022-2024** ».

Code d'identification : ISIN : IT0005467474. **Émetteur et Fabricant du produit :** Take Off S.p.A.

Site Internet : www.takeoffoutlet.com **Autorité compétente :** CONSOB. **Date de production du document :** 27 mai 2022.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

QUEL EST CE PRODUIT ?

Type : Warrant - instrument financier dérivé qui donne à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de souscrire à un certain nombre de titres (actif sous-jacent) à un prix prédéfini ou à une date limite prédéterminée, selon un certain ratio. Comme les actions ordinaires de l'émetteur (c'est-à-dire, conformément au règlement sur les warrants, les actions ordinaires de la Société, sans valeur nominale, donnant droit à des dividendes réguliers), mais séparément de celles-ci, les warrants seront négociés sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Milan, organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A. (« Euronext Growth Milan »), selon les modalités et dans les délais indiqués ci-après, et inscrits dans le système de gestion centralisée de Monte Titoli S.p.A. en régime de dématérialisation.

Date d'émission des Warrants : les warrants sont émis en exécution de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'Émetteur du 27 octobre 2021 et du conseil d'administration du 19 mai 2022.

Devise : Euro. **Date de début de négociation :** 30 mai 2022

Actif sous-jacent : Take Off S.p.A. Actions ordinaires – ISIN IT0005467425.

Objectifs : le but du Produit est de donner au titulaire le droit de souscrire, dans les Périodes d'Exercice et aux Prix d'Exercice (comme indiqué ci-dessous), 1 Action de Conversion pour 4 BSA présentés à l'exercice. Les Actions de Conversion sont les 3.906.250 Actions Ordinaires maximum de l'Émetteur, ayant les mêmes caractéristiques que les Actions Ordinaires en circulation à la date effective d'exercice des warrants, affectées exclusivement et irrévocablement à l'exercice des warrants, comme prévu dans le Règlement respectif. Les Actions de Conversion souscrites par les titulaires de warrants au cours d'une Période d'Exercice seront disponibles pour la négociation, par l'intermédiaire de Monte Titoli S.p.A., le jour de règlement suivant la fin du dernier jour de la Période d'Exercice concernée et auront le même droit au dividende que les Actions Ordinaires négociées sur Euronext Growth Milan à la date d'émission de ces Actions de Conversion.

Les Warrants sont émis en application de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'Émetteur du 27 octobre 2021, qui a organisé (i) l'émission d'un maximum de 15 625 000 Warrants à attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société à raison d'un Warrant par action ordinaire détenue par ceux qui sont actionnaires de la Société après l'approbation des états financiers de l'année 2021 par l'assemblée des actionnaires de la Société. La date d'émission des Warrants, qui coïncidera avec une date de détachement des dividendes compatible avec le calendrier de Borsa Italiana S.p.A., ne sera en aucun cas postérieure à 45 jours après la date d'approbation des états financiers ; (ii) et l'augmentation, de manière divisible et à titre onéreux, du capital social avec exclusion du droit d'option, comme prévu par l'article 2441, paragraphe 5 du Code civil italien, pour un montant nominal maximum de 390 625 euros, plus la prime d'émission, par l'émission d'un total maximum de 3 906 250 actions ordinaires, sans indication de valeur nominale expresse, en service de l'exercice des Warrants.

L'émission des warrants a pour but de (i) fournir aux actionnaires un instrument financier qui, de toute façon, sera évalué sur le marché et pourra être réglé sur Euronext Growth ; (ii) permettre à la Société, toujours dans une perspective de moyen à long terme, d'augmenter ses ressources en soutien de la structure financière et des plans de croissance.

Le prix du warrant représente la "prime" qui doit être payée pour souscrire les Actions Ordinaires (et en particulier les Actions de Conversion) au Prix d'Exercice et il est donc strictement corrélé à la valeur de ces Actions. Le prix du warrant dépend essentiellement de trois facteurs : le prix des Actions Ordinaires sur le marché, la durée résiduelle jusqu'à l'expiration et le Prix d'Exercice auquel il est possible de souscrire les Actions Ordinaires. Si le prix des Actions Ordinaires sur le marché est inférieur au Prix d'Exercice auquel il est possible de souscrire les Actions de Conversion, la valeur du warrant sera très faible, voire nulle. Dans ce cas, en effet, il ne sera pas intéressant de souscrire les Actions Ordinaires à un prix supérieur à celui auquel elles peuvent être achetées sur le marché.

Pour l'investisseur qui achète les warrants sur le marché, le bénéfice pourrait être égal au produit entre le nombre d'Actions de Conversion souscrites contre l'exercice des warrants (« N ») et la différence entre le prix de marché des Actions Ordinaires au moment de l'exercice des warrants (« Valeur de marché des Actions Ordinaires ») et le Prix d'Exercice, net du prix payé pour l'achat des warrants (« Prime ») et des éventuels coûts encourus (« Coûts »).

$$\text{Profit} = [N \times (\text{valeur de marché des actions ordinaires} - \text{prix d'exercice})] - \text{Prime} - \text{Coûts}$$

La perte pourrait être égale à la somme entre le prix payé pour l'achat des warrants et les frais encourus.

$$\text{Perte} = - \text{Prime} - \text{Coûts}$$

Pendant les Périodes d'Exercice, les titulaires de warrants peuvent demander de souscrire les Actions de Conversion au Prix d'Exercice respectivement indiqué, tout jour ouvrable bancaire, en soumettant les demandes de souscription à l'intermédiaire adhérent à Monte Titoli S.p.A. auprès duquel les warrants sont déposés. Le tableau présente les périodes d'exercice et les prix d'exercice.

Périodes d'exercice	Prix d'exercice
(Première période d'exercice) Du 14 novembre au 25 novembre 2022 inclus	(Prix de la première période d'exercice) 5,20 euros
(Deuxième période d'exercice) Du 13 novembre au 24 novembre 2023 inclus	(Prix de la deuxième période d'exercice) 5,98 euros
(Troisième période d'exercice) Du 11 novembre au 22 novembre 2024 inclus	(Prix de la troisième période d'exercice) 6,87 euros

Date d'expiration des warrants. Le droit de souscrire aux warrants doit être exercé, sous peine de déchéance, en faisant la demande de souscription avant le 22 novembre 2024. Les warrants non exercés à cette date d'échéance seront déchés de tout droit, devenant ainsi nuls pour tous les effets.


Autres informations. De plus amples informations, y compris les détails de l'émission des warrants et du Placement et les informations sur les conditions applicables en cas de définition d'une période d'exercice supplémentaire, de suspension de l'exercice des warrants, de réalisation par l'Émetteur d'opérations extraordinaires sur le capital et d'exercice des warrants par anticipation et/ou au-delà de la Période d'Exercice, sont disponibles dans le Règlement des Warrants et dans le Document d'Admission des warrants et des Actions Ordinaires de l'Émetteur sur le marché Euronext Growth Milan.

Investisseurs particuliers auxquels le Produit doit être commercialisé : ce Produit est destiné aux investisseurs du secteur de la vente au détail qui : (i) ont des connaissances spécifiques ou une expérience d'investissement dans les marchés financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et la capacité de comprendre le produit et les risques et avantages qui y sont liés ; (ii) ont une échelle de temps compatible avec la date d'expiration du produit ; (iii) ont une très haute tolérance au risque financier et sont capables de perdre intégralement le capital investi pour acheter le produit dans le but d'obtenir des gains potentiels par la souscription de l'actif sous-jacent, conformément à l'indicateur de risque présenté dans la section suivante.

QUELS SONT LES RISQUES ET QUEL EST LE RENDEMENT POTENTIEL ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque synthétique est une indication du niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres produits. Il exprime la probabilité que le Produit subisse des pertes monétaires en raison des mouvements du marché. Nous avons classé ce Produit au niveau 7 sur 7, ce qui correspond à la classe de risque la plus élevée. Ce Produit ne comporte aucune protection contre les performances futures du marché ; vous pouvez donc perdre tout ou partie de votre investissement (si le prix de l'actif sous-jacent sur le marché est inférieur au Prix d'Exercice).

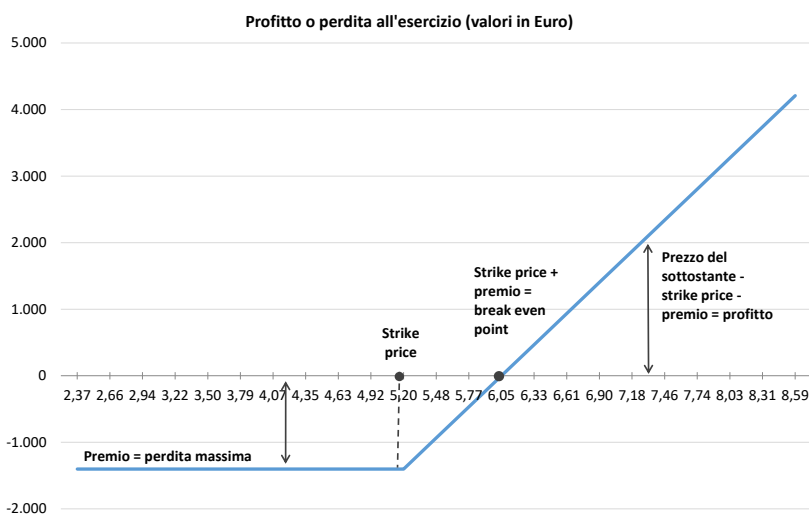
1	2	3	4	5	6	7
Risque le plus faible			Risque le plus élevé			
						
<p>L'indicateur de risque suppose que le produit est maintenu jusqu'à la date d'expiration (22 novembre 2024).</p> <p>Il se peut qu'il ne soit pas possible de vendre le produit facilement ou qu'il ne soit possible de le vendre qu'à un prix qui affecte considérablement le montant perçu.</p>						

Scénarios de performance : investissement 10 000 EUR

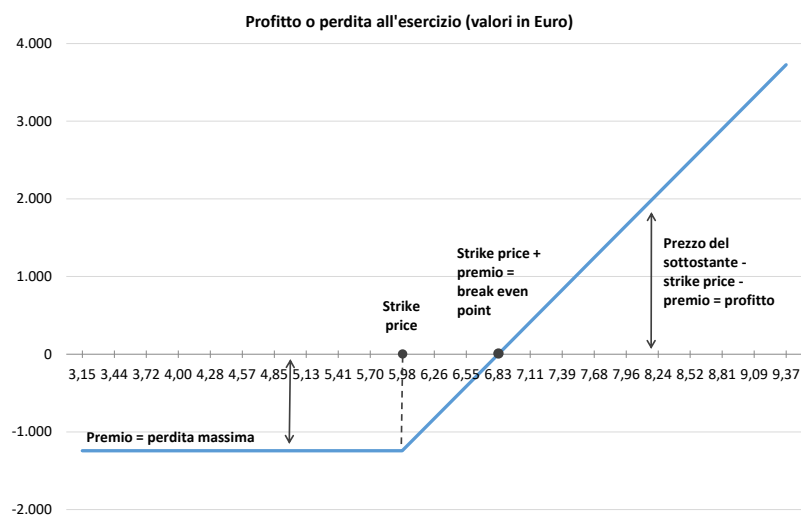
Les graphiques ci-dessous montrent les performances possibles de l'investissement. Ils peuvent être comparés aux graphiques de remboursement d'autres produits dérivés. Les graphiques présentés montrent une série de résultats possibles en fonction de la Période d'Exercice et ils ne sont pas une indication exacte du montant du remboursement possible (désinvestissement). Le montant du remboursement variera en fonction de la performance de l'actif sous-jacent (Actions Ordinaires Take Off S.p.A.).

Pour chaque valeur de l'actif sous-jacent, les graphiques montrent le gain ou la perte du produit, compte tenu du prix d'exercice. L'axe horizontal montre les différents prix possibles de l'actif sous-jacent à la date d'expiration (ou dans une période d'exercice), tandis que l'axe vertical montre le profit ou la perte. En particulier, l'investissement dans le Produit générera un profit si, dans une Période d'Exercice, le prix de marché de l'actif sous-jacent est supérieur à la somme du Prix d'Exercice et de la prime payée pour l'achat des warrants (selon le ratio d'exercice) et dans cette circonstance l'investisseur exerce le warrant en souscrivant et revendant simultanément l'actif sous-jacent sur le marché.

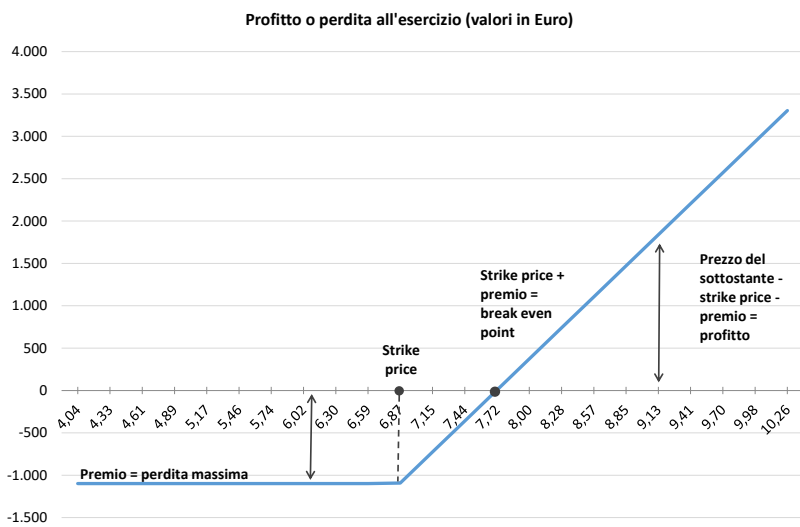
Si vous achetez ce produit, cela signifie que vous pensez que le prix de l'actif sous-jacent va augmenter. Votre perte maximale serait la perte de la totalité de votre investissement (prime payée). Les estimations indiquées incluent tous les coûts du Produit en tant que tel, mais elles n'incluent pas tous les coûts payés par vous au conseiller ou au distributeur. Les estimations ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant du remboursement.



Ce graphique de remboursement montre le bénéfice (ou la perte) pour le détenteur du warrant pendant la première période d'exercice. Dans ce cas, le prix d'exercice pour chaque action de conversion est de 5,20 euros. L'investissement initial (de 10 000 euros) au cours de cette Période d'Exercice permet l'achat de 6 616 warrants, et implique une dépense de 1 403 euros pour l'achat des warrants et de 8 601 euros pour la souscription de 1 654 Actions de Conversion.



Ce graphique d'amortissement montre le bénéfice (ou la perte) pour le détenteur du warrant pendant la deuxième période d'exercice. Dans ce cas, le prix d'exercice pour chaque action de conversion est de 5,98 euros. L'investissement initial (de 10 000 euros) au cours de cette Période d'Exercice permet l'achat de 5.860 warrants, et implique une dépense de 1.242 euros pour l'achat des warrants et de 8 761 euros pour la souscription de 1.465 Actions de Conversion.



Ce graphique de rentabilité montre le bénéfice (ou la perte) pour le détenteur de warrants pendant la troisième période d'exercice. Dans ce cas, le prix d'exercice pour chaque action de conversion est de 6,87 euros. L'investissement initial (de 10 000 euros) au cours de cette Période d'Exercice permet l'achat de 5.184 warrants, et implique une dépense de 1.099 euros pour l'achat des warrants et de 8 904 euros pour la souscription de 1.296 Actions de Conversion.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ÉMETTEUR N'EST PAS EN MESURE DE PAYER CE QU'IL DOIT ?

En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, le prix de marché de l'actif sous-jacent pourrait être inférieur au Prix d'Exercice. Dans ce cas, il ne serait pas intéressant d'exercer le warrant et de souscrire les Actions Ordinaires de l'Émetteur car cette souscription se ferait à un prix supérieur à celui du marché. La valeur du warrant peut diminuer de manière significative ; par conséquent, vous pourriez perdre votre investissement, en tout ou en partie, et subir une perte financière. Cette perte ne serait pas couverte par un quelconque système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

QUELS SONT LES COÛTS ?

Évolution des coûts dans le temps : les coûts de ce Produit sont exclusivement liés au différentiel « cours acheteur/cours moyen » et sont donc calculés comme la moitié de la différence entre le prix disponible à l'achat et le prix disponible à la vente ou la juste valeur du Produit, qui peut être déduite des valeurs de marché (dernières offres sur le marché Euronext Growth Milan), ou, si elles ne sont pas disponibles, de la comparaison avec des instruments financiers ayant les mêmes caractéristiques ou, en leur absence, des estimations faites au moyen de modèles mathématiques (coût de sortie implicite). Avant le début de la négociation, ce différentiel est considéré comme nul.

La réduction du rendement (RIY) exprime l'impact des coûts totaux encourus (autres que le coût de sortie implicite) sur le rendement possible de l'investissement. Les coûts totaux tiennent compte des coûts ponctuels, permanents et annexes. Les montants indiqués ici correspondent aux coûts cumulés du Produit sur 3 périodes de détention différentes (jusqu'à la date d'expiration) et ils incluent, lorsqu'elles sont envisagées, les éventuelles pénalités de sortie anticipée. Les montants sont basés sur l'hypothèse d'un investissement de 10 000 euros. Les montants sont estimés et peuvent changer à l'avenir. La personne qui vend ce produit ou fournit des conseils à son sujet peut facturer d'autres coûts, auquel cas elle doit fournir des informations sur ces coûts et illustrer l'impact de tous les coûts sur l'investissement dans le temps.

Investissement 10 000 EUR	En cas de désinvestissement après 1 an	En cas de désinvestissement après 2 ans	En cas de désinvestissement à la date d'expiration
Coûts totaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution de rendement (RIY)	0,00%	0,00%	0,00%

Composition des coûts : le tableau suivant montre : (i) l'impact des différents types de coûts sur le rendement possible de l'investissement jusqu'à la date d'expiration ; (ii) la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'impact sur le rendement par an			
Coûts uniques	Coûts d'entrée	0,00%	Impact des coûts déjà inclus dans le prix
	Coûts de sortie	N/A	Il n'y a pas de coûts de sortie de l'investissement
Frais courants	Coûts de transaction du portefeuille	N/A	Il n'y a pas de frais d'achat ou de vente de l'actif sous-jacent.
	Autres frais courants	N/A	Il n'y a pas de coûts de maintien de l'investissement jusqu'à l'expiration.
Frais annexes	Frais de performance	N/A	Il n'y a pas de frais de performance sur la performance du produit.
	Intérêts portés	N/A	Il n'y a pas de frais d'overperformance sur la performance du produit.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ? PUIS-JE RETIRER LE CAPITAL PRÉMATUREMENT ?

Période de détention recommandée ou période de détention minimale

Aucune période de détention n'est recommandée et aucune période de détention minimale n'est requise, bien que la date limite d'exercice des warrants coïncide avec la date d'expiration (22 novembre 2024).

Dans des conditions normales de marché, le Produit sera négocié sur le marché Euronext Growth Milan. Bien qu'ils seront négociés sur ce marché dans des conditions de négociation continue, il ne peut être garanti qu'un marché liquide pour les warrants sera formé ou maintenu, et il peut donc y avoir un risque de liquidité particulièrement élevé, indépendamment de la performance de l'Émetteur, car les demandes de vente peuvent ne pas trouver de contreparties adéquates et opportunes et peuvent être soumises à des fluctuations de prix, potentiellement importantes. Par conséquent, il se peut qu'il ne soit pas possible de vendre le produit facilement ou qu'il ne soit possible de le vendre qu'à un prix qui affecte considérablement le montant perçu.

COMMENT DEPOSER UNE PLAINTÉ ?

Si vous souhaitez déposer une plainte concernant le Produit ou le comportement de l'Émetteur en tant que Fabricant du Produit, vous pouvez déposer cette plainte par l'une des méthodes suivantes : (i) lettre recommandée avec avis de réception à envoyer à l'adresse : Take Off S.p.A., Via Montenapoleone, 8 – 20121 Milan (MI) ; (ii) e-mail : davide.piccinno@takeoffoutlet.com. Toute plainte relative à la conduite du conseiller ou du distributeur, le cas échéant, doit être adressée au conseiller ou au distributeur, conformément à leurs procédures.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le règlement relatif aux Warrants, le document d'admission des Warrants et des actions ordinaires de l'émetteur sur le marché d'Euronext Growth Milan et les autres informations relatives à l'émetteur peuvent être consultés sur le site Web suivant www.takeoffoutlet.com. Ces documents sont mis à disposition sur la base d'une obligation légale découlant du *statut* d'émetteur sur le marché Euronext Growth Milan.